



L'activité

QUE fait un Conseiller numérique France Services ?

Les conseillers numériques accompagnent les Français sur :

Leurs usages quotidiens : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;

Les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;

La réalisation de démarches administratives en ligne.

Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation de ces activités à temps plein.

Pour mener à bien ces missions, le conseiller numérique sera amené à



Répondre et informer l'utilisateur



Présenter à l'utilisateur les services et dispositifs disponibles



Accompagner l'utilisateur individuellement



Animer un atelier thématique



Rediriger l'utilisateur vers d'autres structures



Conclure des mandats avec Aidants Connect

COMMENT seront reconnus les conseillers numériques ?

Les conseillers numériques vont recevoir des tenues (deux polos et un sweatshirt) dans votre structure. Ces tenues ne sont pas obligatoires. Toutefois, il est vivement recommandé de revêtir ces tenues de manière à faciliter leur identification en tant que conseiller numérique. Par ailleurs, vous disposerez de différents accessoires et/ou objets afin de faire connaître le dispositif auprès du public (masques, sac en tissu, kakemono, oriflamme et autocollants).

QUEL OUTIL est utilisé pour suivre les accompagnements ?

Votre conseiller numérique aura accès à un réseau social à destination des 4000 conseillers numériques : l'espace COOP. Cet outil vise à créer un espace d'échange entre les conseillers numériques, à informer et outiller les conseillers dans leurs missions quotidiennes et à impulser une dynamique de projets entre conseillers.

Votre conseiller numérique renseigne régulièrement ses activités via son espace COOP. Tous les trimestres, un suivi régulier est effectué sur l'utilisation de la subvention